

Complément d'avis n° 2023/10 relatif à l'accréditation de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet

Avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI d'un document explicitant l'approche de recrutement spécifique à la FISEA (profils recrutés et voies de recrutement), ainsi que la pédagogie spécifique mise en place en première année du cycle d'ingénieur.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie);
- Vu la note de synthèse établie par Fabrice LOSSON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mars 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2023/10.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mars 2024.

La présidente, Elisabeth CREPON